

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 113.575 du 12 décembre 2002

A.105.154/VI-15.967

En cause : **VERZELE** Christian,

ayant élu domicile chez
Me Jérôme SOHIER, avocat,
avenue Emile de Mot 19
1000 Bruxelles,

contre :

LA VILLE DE MOUSCRON,

ayant élu domicile chez
Me Dominique LAGASSE, avocat,
Chaussée de La Hulpe 187
1170 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 17 juillet 2001 par Christian VERZELE qui demande l'annulation de la délibération du 21 mai 2001 du conseil communal de la ville de MOUSCRON ordonnant temporairement la fermeture de certains lieux publics entre 3 et 5 heures du matin;

Vu l'arrêt n° 95.985 du 30 mai 2001 ordonnant la suspension de l'exécution du règlement attaqué;

Vu l'arrêt n° 111.693 du 18 octobre 2002 ordonnant la levée de la suspension de l'acte attaqué octroyée par l'arrêt n° 95.985 précité;

Vu la notification de l'arrêt n° 111.693 aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêt n° 111.693 du 18 octobre 2002 quant à l'élection de domicile de la partie adverse et à l'identité des avocats représentés à l'audience par Me Pilcer; qu'il convient de la rectifier ainsi qu'il est précisé au dispositif,

D E C I D E :

Article unique.

Dans l'en-tête de l'arrêt n° 111.693 du 18 octobre 2002, il y a lieu de lire :

"En cause : **VERZELE** Christian,

 ayant élu domicile chez
 Me Jérôme SOHIER, avocat,
 avenue Emile de Mot 19
 1000 Bruxelles,

 contre :

 LA VILLE DE MOUSCRON,

 ayant élu domicile chez
 Me Dominique LAGASSE, avocat,
 Chaussée de La Hulpe 187
 1170 Bruxelles."

et au deuxième feuillet :

"Entendu, en leurs observations, Me Jérôme SOHIER, avocat, comparaisant pour le requérant, et Me PILCER, loco Mes Dominique LAGASSE et Edward VAN DAELE, avocat, comparaissant pour la partie adverse;"

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le douze décembre deux mille deux par :

MM. ANDERSEN,	Président du Conseil d'Etat,
HANSE,	Conseiller d'Etat,
LEWALLE,	Conseiller d'Etat,
HARMEL,	Greffier.

Le Greffier,

Le Président,

P. HARMEL.

R. ANDERSEN.